



Municipalité de Saint-Norbert séance extraordinaire du 20 février 2014

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le jeudi le 20 février 2014 à 20h00 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance est ouverte à 20h10 par un moment de réflexion suggéré par monsieur le Maire, Guy Paradis.

2- (14-02-197) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
appuyé par monsieur Claude Thouin,
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. S.I.L.
4. Installation à l'église afin de modifier la ligne téléphonique pour se conformer pour le système sécurité incendie.
5. Clôture et levée de la séance

3- (14-02-198) SERVICE INTER MUNICIPAL DES LOISIRS (SIL) :

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Norbert, en partenariat avec les municipalités de St-Cuthbert et de Ste-Élisabeth depuis l'année 2003;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'est pas en accord avec le processus décisionnel su SIL,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Norbert désire reprendre son service de loisir,

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit réaliser des économies en faisant son camp de jour seul;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc,
appuyé par monsieur Claude Thouin,
et résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de Saint-Norbert se retire du Service intermunicipal des Loisirs en date de cette résolution, pour des raisons financières et de gestion. Que nous demandons de récupérer notre part tant financière que matériel, selon l'entente initiale de partage des coûts soit 1/3, 1/3, 1/3 après que le SIL ait reçu toutes les sommes qui pourraient lui être dues,

4- (14-02-199) INSTALLATION À L'ÉGLISE POUR MODIFIER LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR SE CONFORMER :

- CONSIDÉRANT** que la cession de l'église devrait se signer d'ici le 8 mars 2014,
- CONSIDÉRANT** que la Fabrique de Saint-Norbert sera dissoute et que tous les biens seront transférés la nouvelle fabrique, soit la Fabrique et que celle-ci devra refaire toutes les résolutions si la cession n'a pas eu lieu à ce moment,
- CONSIDÉRANT** que la fabrique de St-Norbert lors des travaux de restauration a fait l'installation d'un système de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** que la compagnie de surveillance du système de sécurité incendie a informé la fabrique de St-Norbert qu'elle doit faire installer soit une 2^e ligne téléphonique ou faire installer «un bidule» afin que le panneau de sécurité incendie soit prioritaire sur la ligne téléphonique
- CONSIDÉRANT** que la 2^e option, c'est-à-dire l'ajout d'un «bidule» soit beaucoup moins dispendieux à court à moyen et à long terme pour la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que l'église deviendra la propriété de la municipalité et que c'est son bien qui sera protégé par le système de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** que nous désirons obtenir le certificat de conformité, certificat exigé par le service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame lise L'Heureux,
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'installation selon la soumission fournie par la Fabrique de St-Norbert par l'entreprise «Préfileck Sécurité Inc.» et que le tout soit facturé à la Municipalité de St-Norbert afin d'obtenir le certificat de conformité.

5- (14-02-200) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par madame Annie Boucher,
appuyé par monsieur Yvon Laporte,

et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h 35

Lucie Poulette, directrice générale/
secrétaire-trésorière, par intérim

Guy Paradis, maire